



Heures de travail amplitude horaire

Par **lee85**, le **07/11/2007** à **20:38**

bonsoir a tous. je désirerais connaitre les règles en ce qui concerne les horaires de travail car mes horaires ne sont jamais les memes d'une journée à l'autre. ex: amplitude sur une meme journée. combien d'heures non travaillées entre la débauche du soir et l'embauche du lendemain. combien de jours de travail maxi sans repos. etc.... (convention collective de l'automobile) merci d'avance.

Par **Pierre**, le **07/11/2007** à **22:43**

Les maximums sont de 12h de travail en une même journée, sachant qu'il faut un repos chaque jour de 11h consécutives et chaque semaine un repos de 24h+11h consécutives (prévu en principe le dimanche).

Le maximum pour une semaine est de 48h sur une semaine ou 44h par semaine en moyenne pendant 12 semaines.

D'autres informations ?

Par **louna32**, le **17/03/2010** à **19:50**

pr repondre à ta reponse , deja tu as tout faux

dans le priver la duree quotidienne ne peut exéder 10h consecutif; 9h dans le public (sauf contraintes particulieres)

duree minimale de 11H (donc amplitude maximale de travail de 13H)

et dans la fonction public hospitaliere le repos quotidien doit avoir une duree minimale de 12H
(amplitude maximal sera de 10h30)